

**Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)  
De la SCI "44 Boulevard de la Libération"**

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 décembre, à dix heures (10h00), les associés de la SCI "44 Boulevard de la Libération", dont le siège social est situé 44 Boulevard de la Libération, 13001 Marseille, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la SCI.

La convocation a été régulièrement adressée à chacun des associés par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 novembre 2025.

Étaient présents ou représentés :

- \* Monsieur André MOUCHET, associé, titulaire de 23 parts, demeurant 900 chemin de Dorréa, 64210 Ahetze.
- \* Madame Brigitte Valérie Geneviève CHEVALEAU, associée, titulaire de 23 parts, demeurant 900 chemin de Dorréa, 64210 Ahetze.
- \* Monsieur Francis MOUCHET, associé, titulaire de 1150 parts, demeurant 44 Boulevard de la Libération 13001 Marseille.
- \* Mademoiselle Lison Eugénie Camille MOUCHET, associée, titulaire de 552 parts, demeurant 74 boulevard de Longchamp, 13001 Marseille.
- \* Mademoiselle Joséphine Marie Simone MOUCHET, associée, titulaire de 552 parts, demeurant 74 boulevard de Longchamp, 13001 Marseille.

Total des parts présentes et représentées : 2300 parts sociales.

Le nombre total des parts composant le capital social étant de 2300, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Présidence :

L'assemblée est présidée par Monsieur André MOUCHET, gérant en exercice, conformément aux dispositions statutaires.

Ordre du jour :

1. Démission de Monsieur André MOUCHET de ses fonctions de gérant de la SCI.
2. Démission de Madame Brigitte Valérie Geneviève CHEVALEAU de ses fonctions de gérante de la SCI.
3. Nomination de Monsieur Francis MOUCHET en qualité de nouveau gérant de la SCI.
4. Modification corrélative de l'Article 17.1 des statuts de la SCI.
5. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions statutaires exigeant l'unanimité des associés pour ces décisions.

Résolutions soumises au vote et décisions prises :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION : Démission de Monsieur André MOUCHET**

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur André MOUCHET de ses fonctions de gérant de la SCI. Cette démission prendra effet à compter de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

- \* Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION : Démission de Madame Brigitte Valérie Geneviève CHEVALEAU**

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Madame Brigitte Valérie Geneviève CHEVALEAU de ses fonctions de gérante de la SCI. Cette démission prendra effet à compter de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

- \* Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

**TROISIÈME RÉSOLUTION : Nomination de Monsieur Francis MOUCHET**

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Francis MOUCHET, né le 02/04/1975 à MONTREUIL, demeurant au 44 Boulevard de la Libération 13001 Marseille en qualité de gérant de la SCI pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Monsieur Francis MOUCHET déclare accepter ces fonctions et certifie ne pas être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité.

- \* Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION : Modification des statuts**

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de modifier l'Article 17.1 "Nomination de la gérance" des statuts de la SCI comme suit :

"La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, désignés par décision collective des associés, des nus-propriétaires ou des usufruitiers selon ce qui est prévu aux articles 7 bis et 14, prise selon les règles de quorum et à la majorité prévues pour les décisions ordinaires ; toutefois, en cas de gérance statutaire, le ou les gérants sont désignés par décision collective selon les règles de quorum et de majorité prévues pour les décisions extraordinaires. Est nommé gérant : Monsieur Francis MOUCHET."

- \* Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs pour les formalités**

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Francis MOUCHET pour accomplir toutes les formalités légales et réglementaires rendues nécessaires par les résolutions adoptées ci-dessus, notamment les formalités de publication et de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés.

- \* Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

*Handwritten signatures and initials:*  
fel  
pm  
um  
by

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures (11h00).

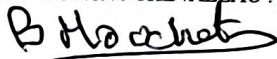
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les gérants (ancien et nouveau) et tous les associés présents.

Les Gérants (Ancien et Nouveau) :

Monsieur André MOUCHET : [Signature]



Madame Brigitte Valérie Geneviève CHEVALEAU : [Signature]



Monsieur Francis MOUCHET : [Signature]



Les Associées :

Mademoiselle Lison Eugénie Camille MOUCHET : [Signature]



Mademoiselle Joséphine Marie Simone MOUCHET : [Signature]

